Installateur sanitaire et de plomberie

RÉF | 3002

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Analyser les données techniques d'un projet;
- Réaliser le métré d'un chantier;
- Réaliser le devis d'un chantier;
- Assurer la gestion de l'exécution technique d'un chantier;
- Assurer la gestion d'une entreprise;
- Concevoir une installation sanitaire;
- Gérer la maintenance d'une installation sanitaire.

Programme

- **Cours professionnels :**

Année préparatoire :
Chantier et atelier; Canalisations; Corps de chauffe – climatisation; Appareils de distribution – appareils sanitaires; Local chaufferie – approvisionnement combustible; Eaux usées; Canalisation soudure; Gaz; Production d'ECS et échangeurs; Module spécifique; Appareils spéciaux et gestion de l'eau; Mise en service – maintenance.

1ère année :
Analyse des données techniques d'un projet de chantier; Réalisation d'un métré de chantier; Réalisation du devis d'un chantier; Concevoir une installation de distribution d'eau; Concevoir une installation d'évacuation d'eaux usées; Concevoir un système d'évacuation des gaz brûlés; Concevoir une installation d'élévation d'eau; Concevoir une installation de traitement des eaux de distribution et usées; Concevoir une installation de production d'eau chaude sanitaire I.

2ème année :
Gestion de l'exécution technique d'un chantier; Créer ou reprendre une entreprise; Assurer le volet social; Assurer le volet administratif; Assurer le volet financier; Évaluer son entreprise; Concevoir une installation gaz I

(GN); Concevoir une installation gaz II (GPL); Concevoir la ventilation des locaux; Concevoir une installation de protection incendie; Concevoir une installation de production d'eau chaude sanitaire II (électricité); Concevoir une installation spéciale; Gérer la maintenance d'une installation sanitaire.

Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.

- **Cours de Gestion :**

  Esprit d'entreprendre; Création d'entreprise; Législation; Stratégie commerciale; Gestion commerciale; Comptabilité; Fiscalité; Plan financier.

- **Pratique Professionnelle :**

  Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'un(e) :

  - **Convention de stage** passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un **délégué à la tutelle**.
  - Contrat de travail
  - Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

  Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

3 ans

Durée

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Début

Septembre

Coût

325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émargeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date **ET** répondre à l'une des conditions ci-après:

OU 4ème année réussie en secondaire général, technique ou artistique;
OU CESI;
OU 6ème année secondaire professionnelle réussie (soit le CE6P, soit le CQ6P);
OU Certificat d'apprentissage;
OU Examen d'admission.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l’année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.
Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l’année académique suivante.
Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :
- S’assurera que le candidat est dans les conditions pour

suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.
Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme. La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages (voir les permanences).

Organisme

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
http://www.efp-bxl.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation